



## Décisions du Conseil intercommunal

Le Comité de direction informe les électeurs que les délégués des communes membres de l'AERA, dans leur séance du 18 juin 2025, ont pris les décisions suivantes :

- **Préavis n° 2025-01 relatif au rapport de gestion et comptes de l'exercice 2024**, soit :
  - d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 tels que présentés ;
  - de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.
- **Préavis n° 2025-02 relatif à la gestion du personnel de l'AERA, du statut et du règlement qui en découle**, soit :

De confirmer la décision du CODIR de confier la gestion du personnel travaillant à l'AERA à la commune d'Ollon, selon mandat signé par le CODIR et la Municipalité (le personnel travaillant à l'AERA sera engagé par la commune d'Ollon, il dépendra de son service du personnel et sera régi par le statut du personnel de celle-ci, ainsi que du règlement de piquet établi par le CODIR).
- **Election du bureau du Conseil intercommunal pour la période 2025/2026** en les personnes de : M. Roberto Valterio, Président - M. Stéphane Verdon, Vice-président - MM. Eric Pellaud et Yvan Zbinden, Scrutateurs - MM. Oscar Bonzon et Jean-Luc Mayor, Scrutateurs-suppléants.

Conformément aux articles 166ss LEDP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune, siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4.

Demeure réservé l'article 161 LEDP pour le budget, non soumis à référendum dans son entier, lequel peut être consulté auprès du siège de l'Association.

### Au nom du Conseil de direction de l'AERA

La Présidente



Le Secrétaire

M. Allora

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES  
DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

S. Chemouny